

3.0 crédits	30.0 h	1+2q
-------------	--------	------

Enseignants:	Wijffels Alain ;
Langue d'enseignement:	Néerlandais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Pour optimiser l'approche technique, les thèmes abordés présentent un parallélisme avec certaines matières enseignées en baccalauréat en droit et font donc écho à des enseignements dispensés en français dans les deux premières années universitaires : éléments de principes du droit et de droit constitutionnel, libertés publiques, procédure judiciaire, droit pénal, notamment.</p> <p>Les exercices sont centrés sur une lecture critique de textes (structuration, signification, données factuelles et opinions) et les aspects linguistiques sont également abordés (rappel des règles usuelles, procédés rhétoriques, sens particulier de la langue juridique, etc.).</p> <p>L'enseignement magistral peut être, le cas échéant, complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques.</p> <p>Le syllabus doit être fourni au début du semestre d'enseignement, dès la deuxième année de la nomination du titulaire.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le cours a pour but de familiariser l'étudiant avec la littérature juridique (doctrine, législation et jurisprudence) et de le sensibiliser à la culture juridique néerlandaise (comment approcher la réalité flamande, sinon d'abord par sa langue en tant que prisme à travers lequel toute collectivité appréhende le monde ?).</p> <p>Conçu de façon active, il devrait permettre à l'étudiant, au terme de l'année, d'acquérir un minimum de vocabulaire technique, non de façon désincarnée mais dans un environnement approprié, de comprendre un texte en néerlandais dans les matières examinées et de s'exprimer sur les sujets vus au cours.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Autres infos :	<p>Prérequis - Une connaissance de base de la langue usuelle est indispensable.</p> <p>Dispositif - Il s'agit d'un cours pratique articulé sur des exercices écrits (rédaction, traduction) et oraux (discussions, brefs exposés). Un manuel est à la disposition des étudiants (voy. ci-dessous). Il présente une série de sujets regroupés par thème. Pour faciliter l'apprentissage personnel, en particulier du vocabulaire conceptuel, les exposés sont bilingues et assortis d'explications de texte, voire de contexte et parfois de grammaire. Ils sont complétés par des exercices discutés et corrigés au cours.</p> <p>Ce manuel forme la base du cours, mais l'évolution de la société comme de la législation et de la jurisprudence conduit à proposer de nouveaux exercices en fonction de l'actualité (p. ex., examen d'un projet de loi, d'une décision de justice récente). Il est occasionnellement fait usage de moyens audiovisuels.</p> <p>Evaluation - L'évaluation repose sur un examen oral précédé d'une préparation écrite. Elle comporte trois volets : une question de connaissance juridique sur un des thèmes vus au cours, une lecture critique d'un texte (extrait d'un article de doctrine ou d'une décision), une question de traduction du français vers le néerlandais. Un dictionnaire néerlandais (explicatif) est à la disposition de l'étudiant.</p> <p>Le résultat de cette évaluation peut être valorisé par le travail effectué par l'étudiant.</p> <p>Bibliographie</p> <p>B. Dejemeppe, Néerlandais juridique (Kluwer, 2005 - dernière édition)</p> <p>Support</p> <p>B. Dejemeppe, Néerlandais juridique (Kluwer, 2005 - dernière édition)</p>
Cycle et année d'étude :	> Bachelier en droit
Faculté ou entité en charge:	BUDR